



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080115

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 6151
N/REF : 2/08/2026 0H25 C:001860 I:04215
V/REF : ENT8005POMPE01

SDC 'Le Saint Nicolas'
C/O FAVRE DE FOS
26 AVENUE RENÉ CASSIN
69009 LYON

IMMEUBLE : LE SAINT NICOLAS
31, PLACE GRANDCLEMENT
IMMEUBLE DE BUREAUX
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 03 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N31-33 - FOSSE DE RELEVAGE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr F-X DE FRAMOND

POMPAGE ET CURAGE DE 1 FOSSE DE RELEVAGE EAUX USEES - EAUX VANNES
2 FOIS L'AN

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 2 POMPES DE RELEVAGE EAUX USEES - EAUX VANNES
4 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/08/2026

Prix de base du contrat : 844,73

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2026 Valeur : 147,7



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080115

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage de 1 fosse de relevage EU/EV	2/AN	897,66	897,66
1,00	Entretien 2 pompes de relevage EU/EV	4/AN	289,17	289,17
TOTAL H.T.				1186,83
T.V.A. a 20,00%				237,36
TOTAL T.T.C.En EURO				1424,19

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.